

TP ÉLECTRICIEN D'ÉQUIPEMENT DU BÂTIMENT

FORMATION
FINANCÉE
à 100 % ⁽¹⁾

L'électricien d'équipement du bâtiment installe et rénove les réseaux d'énergie en courant fort et faible. Il met en place les réseaux de communication, les équipements de sûreté (intrusion, incendie, contrôle d'accès) et les dispositifs automatisés (ouvertures, éclairages) dans les bâtiments résidentiels et tertiaires. Il rénove, étend les installations et assure leur mise en sécurité dans les bâtiments d'habitation existants. Il installe des solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments d'habitation ainsi que tertiaires (photovoltaïque, borne de recharge, mesure de consommation).



LA FORMATION

NIVEAU VALIDÉ
3

FORMATION
DIPLOMANTE

PAS DE
PRÉREQUIS

DURÉE
1 AN

ÉLIGIBLE AU
CPF

ADMISSION

- Âge : 15/29 ans révolus ou RQTH
- Accessible par la voie de la formation continue (nous consulter)



ACCESSIBILITÉ



Partenaire
ERASMUS +

ET APRÈS...

POURSUITE D'ÉTUDES

- TP Technicien en électricité et automatismes du bâtiment
- TP Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité
- TP Technicien en systèmes de surveillance intrusion et vidéoprotection
- TP Technicien en maintenance et de travaux en systèmes de sécurité incendie

DÉBOUCHÉS MÉTIERS

- Electricien
- Tableautiste en électricité

Aide aux
entreprises
jusqu'à
6000€

OBJECTIFS

- Installer des réseaux d'énergie et des équipements en courants forts dans les bâtiments (habitation et tertiaire)
- Installer des équipements en courants faibles et les solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

PROGRAMME

INSTALLER LES RÉSEAUX D'ÉNERGIE ET LES ÉQUIPEMENTS EN COURANTS FORTS DANS LES BÂTIMENTS

- Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties privatives des bâtiments d'habitation
- Procéder aux autocontrôles et à la mise en service de l'installation électrique dans les parties privatives des bâtiments d'habitation
- Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation
- Procéder à la mise en sécurité de l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants
- Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation.

INSTALLER LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION, LES ÉQUIPEMENTS EN COURANTS FAIBLES ET SOLUTIONS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS

- Installer des réseaux de communication dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
- Installer des équipements de sûreté et de sécurité dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
- Installer des équipements d'automatisme et de confort dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
- Installer des équipements et solutions d'efficacité énergétique dans un bâtiment à usage d'habitation

Date d'enregistrement de la certification : 28/03/2023



MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

MÉTHODES MOBILISÉES

MODALITÉS D'ÉVALUATION

TARIFS

- Contrat d'apprentissage : réunion d'information collective, tests de positionnement, signature d'un contrat d'apprentissage.
- Public en reconversion : recrutement sur dossier et tests de positionnement.
- Entrée permanente.
- Formation en présentiel et en situation de travail dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'une convention de stage.
- Contrôles continus tout au long de la formation et examens ponctuels.
- Possibilités de valider un ou plusieurs blocs de compétences.
- Formations par contrat d'apprentissage / professionnalisation : 7200 € et prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO). (1)
- Autres dispositifs : 14€ de l'heure.



LES **+** DU
CFA



DES LIENS ÉTROITS
avec les entreprises du secteur et
les branches professionnelles



1 INTERLOCUTEUR DÉDIÉ
aux besoins en recrutement des
entreprises et la mise en relation



ACCESSIBILITÉ
personnes à mobilité
réduite
Référénte handicap :
c.thibault@cma-herault.fr



**ORGANISATION
D'ATELIERS COLLECTIFS**
Repas débats, ateliers d'initiative
citoyenne, participations aux
concours MAF



**PARTENAIRE
ERASMUS +**



154 rue Bernard Giraudeau - CS5999- 34187 Montpellier Cedex 4
Horaires d'ouverture : 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00